

BULLETINS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES

Joindre un chèque par manifestation et le coupon correspondant, à retourner à

Piémente - B P 70409 – 80004 AMIENS CEDEX 1 (ne pas agraffer svp)

Demande d'annulation, avant la date limite d'inscription : joindre une enveloppe timbrée pour le retour de votre chèque, sinon celui-ci sera détruit.

Annulation, après la date limite d'inscription : les inscrits sur liste d'attente sont prioritaires pour le remplacement. Si pas de liste d'attente, il vous appartient de trouver un remplaçant, et de vous arranger avec lui pour le paiement : le club ne rembourse pas, les réservations étant faites.

APRES la date limite d'inscription, **vous pouvez contacter l'organisateur (trice) :**

Pour la Bourgogne : André au 03 60 10 17 72

Pour la galette, Fontainebleau et le Portugal : Stéphane au 06 08 57 25 88 ou 03 22 95 61 14

AVANT : inutile d'appeler l'organisateur, il n'est pas au courant des inscriptions.

✂

Forêt de Fontainebleau les 29 et 30 mai : inscription avant le 15 avril.

Nom-----Prénom----- n° licence-----

Nom-----Prénom----- n° licence-----

___ X 80,00 € =

Banque et N° de chèque: _____

✂

Bourgogne – les 1^{er} et 2 mai : Réservation avant le 15 février.

Nom-----Prénom----- n° licence-----

Nom-----Prénom----- n° licence-----

1^{er} acompte ___ X 60,00 € =

2 acompte ___ X 52,00 € =

ou 1 seul versement ___ X 112,00 € =

Banque et N° des chèques : _____

✂

Séjour au Portugal du 11 au 18 avril : inscription avant le 15 janvier 2010.

Nom-----Prénom----- n° licence-----

Nom-----Prénom----- n° licence-----

Banque et N° de chèque: _____ X 900,00 € maxi (en 3 fois)

✂

La Galette le 10 janvier : inscription avant le 29 décembre. (possible par mel)

Nom-----Prénom----- n° licence-----

Nom-----Prénom----- n° licence-----

1,00 € = paiement sur place.

BULLETINS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES

Joindre un chèque par manifestation et le coupon correspondant, à retourner à

Piémente - B P 70409 – 80004 AMIENS CEDEX 1 (ne pas agraffer svp)

Demande d'annulation, avant la date limite d'inscription : joindre une enveloppe timbrée pour le retour de votre chèque, sinon celui-ci sera détruit.

Annulation, après la date limite d'inscription : les inscrits sur liste d'attente sont prioritaires pour le remplacement. Si pas de liste d'attente, il vous appartient de trouver un remplaçant, et de vous arranger avec lui pour le paiement : le club ne rembourse pas, les réservations étant faites.

APRES la date limite d'inscription, **vous pouvez contacter l'organisateur (trice) :**

Pour la Piésentaise : Elisabeth au 06 77 99 82 04

Pour Lille, Paris et Beauchamps : Stéphane au 06 08 57 25 88 ou 03 22 95 61 14

AVANT : inutile d'appeler l'organisateur, il n'est pas au courant des inscriptions.

✂

Forêt de Fontainebleau les 29 et 30 mai : inscription avant le 15 avril.

Nom-----Prénom----- n° licence-----

Nom-----Prénom----- n° licence-----

___ X 80,00 € =

Banque et N° de chèque: _____

✂

Bourgogne – les 1^{er} et 2 mai : Réservation avant le 15 février.

Nom-----Prénom----- n° licence-----

Nom-----Prénom----- n° licence-----

1^{er} acompte ___ X 60,00 € =

2 acompte ___ X 52,00 € =

ou 1 seul versement ___ X 112,00 € =

Banque et N° des chèques : _____

✂

Séjour au Portugal du 11 au 18 avril : inscription avant le 15 janvier 2010.

Nom-----Prénom----- n° licence-----

Nom-----Prénom----- n° licence-----

Banque et N° de chèque: _____ X 900,00 € maxi (en 3 fois)

✂

La Galette le 10 janvier : inscription avant le 29 décembre. (possible par mel)

Nom-----Prénom----- n° licence-----

Nom-----Prénom----- n° licence-----

1,00 € = paiement sur place.